

Pension alimentaire enfant majeur

Par emma85, le 29/03/2009 à 19:09

bonjour

j'ai 21 ans je suis sans emploi j'ai quittée le domicile de ma mère mon père a cessé de me verser la pension alimentaire je n'ai plus de ressources puis-je me retourner?ou mon père est il dans son droit de ne plus me verser cette pension? merci

Par **jeetendra**, le **29/03/2009** à **19:15**

bonsoir, allez rapidement voir une assistante sociale pour un hébergement d'urgence jeune majeur en difficulté, la mise en place d'un contrat jeune majeur, appelez le 119, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles CIDFF, courage à vous, cordialement

Par emma85, le 29/03/2009 à 19:26

ah oui j'ai pas précisé autant pour moi je suis dans mon propre logement mais c'est mon ami qui paye mes loyers pour le moments donc niveau logement ca va je ne suis pas a la rue mais ce que je voulais savoir c'est si j'avais le droit d'exiger cette pension? merci

Par jeetendra, le 29/03/2009 à 19:42

oui vous pouvez demander une pension alimentaire à vos parents, ou saisir le juge aux affaires familiales à cet effet par courrier recommandé avec accusé de réception, bonne soirée à vous

Par emma85, le 29/03/2009 à 20:35

merci beaucoup de vos renseignements